

## Les prestations maladies pour les TNS :

MALADIE (TAUX AU 1.1.2007)

	TAUX DE REMBOURSEMENT DU REGIME D'ASSURANCE MALADIE DES PROFESSIONS INDEPENDANTES	TAUX DE REMBOURSEMENT DU REGIME GENERAL DES SALARIES (GERANTS MINORITAIRES ET EGALITAIRES REMUNERES DE SARL OU DE SELARL, PRESIDENTS REMUNERES DE SAS ET DE SASU)	DIFFERENCE DE TAUX DE REMBOURSEMENT
<b>GROS RISQUE</b>			
<b>Affections de longue durée</b> (exemples : diabète, cancer...), y compris la pharmacie, les soins de ville, l'hospitalisation.	100 %	100 %	0
<b>Hospitalisation</b> pour actes thérapeutiques importants (actes d'un coefficient supérieur ou égal à 50, ex. : appendicite) ou séjours supérieurs à 30 jours ou supérieurs ou égaux à 91 € (1)	100 %	100 %	0
<b>Hospitalisation</b> pour actes d'un coefficient inférieur à 50 ou inférieur à 91 € et séjours jusqu'au 30ème jour	80 %	80 %	0
<b>PETIT RISQUE (soins courants)</b>	70 % (2)	70 % (2)	0
<b>Honoraires des praticiens</b>			
<b>Médicaments à vignette blanche et autres médicaments</b>	65 %	65 %	0
<b>Honoraires des auxiliaires médicaux et frais d'analyse</b>	60 %	60 %	0
<b>Médicaments à vignette bleue</b>	35 %	35 %	0
<b>Médicaments à vignette orange</b>	15 %	15 %	0

(1) Une déclaration de 18 € est pratiquée sur le montant du remboursement

(2) 60 % si vous n'avez pas déclaré de médecin traitant ou si vous consultez un spécialiste directement, sauf cas particuliers, sans orientation préalable du médecin traitant.

## Les prestations maladies en cas de maternité pour les TNS:

	CAS GENERAL	ETAT PATHOLOGIQUE NAISSANCES MULTIPLES
Indemnité journalière forfaitaire d'interruption d'activité	de 1 341€ pour 30 jours à 2 682€ pour 60 jours	Jusqu'à 4 023€ pour 90 jours
Allocation de repos maternel	2 682€	2 682€
Total	de 4 023€ pour 30 jours à 5 364€ pour 60 jours	Jusqu'à 6 705€ pour 90 jours

(Chiffres applicables au 1er janvier 2007)